

Colmar, le 26 mars 2019

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de l'éducation
nationale du Haut-Rhin,

à

Mesdames les institutrices et messieurs
les instituteurs,
Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles du Haut-Rhin,

Division
de l'enseignant, des
moyens et de la
formation continue
du 1^{er} degré

Dossier suivi par
Sylvie PHILIPPE
Aline MARECHAL
03.89.21.56.40
03.89.21.56.19
l68d1@ac-strasbourg.fr

Adresse postale
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
du Haut-Rhin
52-54 avenue de la
république
BP 60092
68017 COLMAR Cedex

Objet : Troisième appel à candidature - Postes à exigences particulières et postes à profils - Rentrée 2019

Les postes à exigences particulières et à profil sont des postes pour lesquels la meilleure adéquation possible entre le profil du poste et le profil du candidat est recherchée.

Ces postes sont traités en dehors du mouvement intra-départemental, sur la base d'appels à candidature qui listent les postes vacants sur lesquels les enseignants peuvent postuler. Ils ne peuvent donc pas être obtenus dans le cadre du mouvement.

Les appels à candidatures sont effectués uniquement sur des postes vacants. Il est donc inutile d'envoyer sa candidature à un poste qui n'apparaîtrait pas sur la liste ci-dessous.

Les modalités de recrutement

Les candidats intéressés par l'un des postes vacants enverront une lettre de candidature motivée, sous couvert de leur IEN qui portera un avis.

Le départage des candidats pour les postes à exigences particulières se fera dans l'ordre ci-dessous :

- enseignant touché par une mesure de carte scolaire sur un poste à exigences particulières et qui demande un poste de même nature, par barème décroissant.
- enseignant titulaire d'un poste à exigences particulières et qui souhaiterait un poste similaire mais dans une autre école, par barème décroissant.
- enseignant entrant dans le dispositif, par barème décroissant.

NB : le barème pour les postes à exigences particulières se compose de l'AGS. En cas d'ex-aequo le départage se fera par l'ancienneté sur le poste du même dispositif, puis par l'âge.

Le départage des candidats pour les postes à profils sera fait par une commission d'entretien qui établira une liste classante (hors barème).

Exception :

- les enseignants ayant reçu un avis défavorable de leur inspecteur de circonscription ne seront pas reçus par la commission.
- pour les postes à exigences particulières, l'avis favorable de la commission reste valable pendant trois années scolaires. Le candidat est donc dispensé d'entretien pendant cette période s'il postule sur le même type de poste pour lequel l'avis favorable a été donné.

La nomination

La nomination sur ces postes se fera à titre définitif, sous réserve que le candidat dispose des titres requis.

La candidature à ce type de poste relève d'un choix personnel et réfléchi. Il est ainsi précisé que tout enseignant qui postule à un poste à exigences particulières ou à profil, et dont la candidature serait retenue, ne peut refuser d'être affecté sur ce poste.

Vous trouverez ci-dessous la liste des postes vacants, et en annexe les fiches de postes correspondantes.

La date limite de retour des candidatures à la Division de l'enseignant est fixée au 24 avril 2019 délai de rigueur.

Les enseignants sont invités à transmettre leurs candidatures par mail à i68d1@ac-strasbourg.fr ainsi qu'à leur inspecteur de circonscription.

I / POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES

a. Postes d'enseignants spécialisés

➤ Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

- ULIS Collège Forlen SAINT LOUIS
- ULIS Collège Charles Péguy WITTELSHEIM

b. Postes d'animation et d'aide à l'encadrement

➤ Conseiller pédagogique généraliste

- auprès de Mr l'Inspecteur d'Ingersheim
- auprès de Mr l'Inspecteur de Mulhouse 1
- auprès de Mr l'Inspecteur de Mulhouse 2
- auprès de Mr l'Inspecteur de Mulhouse 3

➤ Conseiller pédagogique à valence EPS

- auprès de Mme l'Inspectrice d'Altkirch
- auprès de Mme l'Inspectrice de Riedisheim
- auprès de Mr l'Inspecteur de Wintzenheim

➤ Conseiller pédagogique langues vivantes

- auprès de Mme l'Inspectrice de Colmar
- auprès de Mme l'Inspectrice de Riedisheim

c. Enseignement à projet spécifique

➤ CP-CE1 dédoublés

- EPU J.J Waltz COLMAR
- EPU Pierrefontaine MULHOUSE 1
- EPU Matisse MULHOUSE 1 (à titre provisoire, pour un an uniquement)
- EPU La fontaine MULHOUSE 1 (CHAM)
- EPU Drouot MULHOUSE 2
- EPU Henri Sellier MULHOUSE 2
- EPU Koechlin MULHOUSE 3 (2 postes)
- EPU Dornach MULHOUSE 3

➤ Poste LCR – 1 maître/2 langues

- ECEL Seppois le Bas ALTKIRCH
- ECMA Nordfeld MULHOUSE 2
- ECEL Haut Poirier MULHOUSE 3
- ECEL Anne Frank Vieux Thann THANN

➤ **Poste 8h allemand**

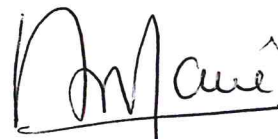
- EEPU Victor Hugo MULHOUSE 2

II / POSTES A PROFIL

➤ **Enseignant référent mathématique**

- circonscription de Guebwiller et Ingersheim (écoles et groupes à définir)

- circonscription de Wittelsheim et Thann (écoles et groupes à définir)



Anne-Marie MAIRE

ANNEXE – FICHES DE POSTE

N° 1 - UNITES LOCALISEES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS)

L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire est un dispositif de scolarisation destiné aux élèves en situation de handicap, qui y sont orientés sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Dispositif d'inclusion collective, il fonctionne sur l'alternance modulée de regroupements pédagogiques dans et hors de la classe, et de périodes de découverte et de formation dans le milieu professionnel. Son objectif est de permettre à ces jeunes d'acquérir une qualification en vue d'une insertion professionnelle.

Le coordonnateur pédagogique met en œuvre les projets individualisés, dans le cadre d'un projet collectif, sous la responsabilité du chef d'établissement. Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPA-SH option D ou CAPPEI).

Réf. : BO du 27 août 2015 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91826

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter madame FORGET, I.E.N. A.S.H., Tél. : 03.89.21.56.88

N° 2 - CONSEILLER PEDAGOGIQUE

Fonctions à exercer :

- accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, les aider et les conseiller
- apporter son soutien aux candidats au CAFIPEMF et CAPA-SH/CAPPEI
- apporter son aide aux équipes enseignantes (projets d'écoles, contrats de réussite)
- seconder l'IEN dans son rôle d'information et de formation
- assurer des missions pédagogiques
- procéder à des actions d'évaluation
- mettre en œuvre des partenariats

Compétences demandées :

- bonne connaissance de l'institution scolaire, capacité d'analyse et de réflexion
- aptitude à travailler en équipe
- sens de l'écoute et du dialogue
- aptitude à hiérarchiser les tâches
- aptitude à organiser, planifier
- bonne maîtrise de l'outil informatique
- disponibilité

Pour tout renseignement complémentaire concernant les postes de conseiller pédagogique, veuillez contacter monsieur VENCK – IENA adjoint à l'inspectrice d'académie - Tél. : 03 89 21 56 76

N° 3- ENSEIGNANT DU DISPOSITIF « CP-CE1 dédoublé »

Le maître « CP-CE1 dédoublé » exerce au sein d'une école en REP+ dans une des deux situations suivantes selon le dispositif mis en place dans l'école :

- soit en responsabilité au sein d'une classe de 12 élèves de CP ou de CE1 ;
 - soit dans le cadre du fonctionnement dans lequel trois enseignants ont la responsabilité de deux classes de 25 élèves de CP ou de CE1 chacune. Son action est prioritairement centrée sur les enseignements fondamentaux : lire, dire, écrire, compter, respecter autrui ; elle vise à atteindre l'objectif « 100% de réussite ».
- Tout professeur des écoles motivé peut se porter candidat, qu'il exerce déjà dans l'école souhaitée ou non. Une expérience du travail au sein du cycle 2 et dans un réseau éducation prioritaire peut constituer un atout.

Compétences

- bonne maîtrise didactique dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération au cycle 2 ;
- bonne connaissance des processus d'apprentissage. ;

- bonne capacité à prendre en compte les besoins divers des élèves, à identifier les obstacles ;
- bonne capacité d'adaptation et de travail en équipe.

Pour information : il est précisé que dans les classes bilingues, le renforcement des enseignants en français sera assuré par un enseignant « plus de maîtres que de classes ».

Pour tout renseignement complémentaire concernant les maîtres « CP dédoublé », veuillez contacter Monsieur VENCK – Adjoint à la directrice académique en charge du 1^{er} degré - Tél. : 03 89 21 56 15.

N° 4 - « UN MAÎTRE DEUX LANGUES » (LCR)

Il s'agit de postes fléchés mixtes (12h français + 12h allemand) : les candidats assureront, sur une seule et même classe, la conduite des activités et de l'enseignement **en allemand et en français** (exemple : lundi : allemand - mardi : français...).

Ce type de poste s'adresse :

- Prioritairement aux enseignants n'exerçant pas actuellement dans l'enseignement bilingue.
- Aux enseignants qui sont déjà dans l'enseignement bilingue, à la condition d'avoir enseigné cinq années au moins dans l'enseignement bilingue paritaire.

Les candidats n'ayant jamais exercé sur un poste bilingue et ayant eu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription, seront invités à se présenter **devant une commission d'entretien départementale** qui évaluera leurs compétences linguistiques. Les candidats ayant déjà exercé sur des postes bilingues sont dispensés de cet entretien.

Les enseignants affectés dans la voie bilingue sur des postes LCR perçoivent la moitié de la prime bilingue.

Pour tout renseignement complémentaire sur le niveau requis pour ce type de postes, veuillez contacter Mme CARRETERO, chargée de mission pour le suivi du bilinguisme – Tél. : 03.89.24.87.19.

N° 5 – ENSEIGNANT REFERENT MATHEMATIQUE

Références institutionnelles

21 Mesures pour l'enseignement des mathématiques. <https://www.education.gouv.fr/cid126423/21-mesures-pour-l-enseignement-des-mathematiques.html>

Cadre d'exercice

Les enseignants référents s'engagent à participer aux formations prévues nationalement et académiquement et s'engagent activement dans la mission mathématique du Haut Rhin.

Ils seront sous la responsabilité de l'Adjoint à l'Inspectrice d'Académie du Haut-Rhin Chargé du premier degré et de l'IEN chargé de la mission mathématiques et restent attachés administrativement à leur école ou circonscription actuelle.

Missions du référent mathématique

La principale mission des référents mathématiques est de viser le développement professionnel dans la confiance des professeurs des écoles, par un accompagnement des groupes au plus près des besoins de terrain. Il est également demandé de parfaire ses compétences en didactique et de participer à la dynamique et la réflexion départementale dans le domaine des mathématiques.

Il s'agit de travailler prioritairement des notions mathématiques avec des petits groupes d'enseignants selon différentes modalités : conférences pédagogiques, accompagnement en classe, co intervention, analyse de pratiques, analyse individuelle et/ou collective des difficultés et des réussites des enseignants, ...

Un diagnostic et une feuille de route pourront être formalisés à partir de données tels que l'exploitation des restitutions des évaluations nationales CP, CE1 et 6^{ème}, les visites effectuées en classe, les besoins exprimés par les enseignants, les axes de pilotage définis au niveau départemental par l'IEN chargée de mission.

Le nombre de groupes à suivre sera déterminé par l'IEN chargée de mission mathématiques (sur la base approximative de 18 demi-journées par groupe de 8 enseignants), le nombre, tout en restant raisonnable, pourra être variable.

Il pourra être demandé par l'IEN chargée de mission de participer à l'élaboration de formations à destination d'un public plus large que celui ciblé dans l'accompagnement.

Profil recherché

- maître formateur déjà en poste ;
- conseiller pédagogique qui souhaite augmenter sa valence mathématique ;
- professeur des écoles de profil scientifique ayant un avis favorable de son IEN et repéré pour son appétence aux mathématiques et ses compétences avérées faisant le choix de s'investir dans la formation adulte.

Compétences requises

- posséder des compétences didactiques et pédagogiques dans le domaine des mathématiques.
 - maîtriser les savoirs disciplinaires, les méthodes pour enseigner et les outils.
 - savoir travailler de manière collaborative (échanger, mutualiser, partager, ...) avec différents interlocuteurs (groupe académique ou départemental, IEN, conseillers pédagogiques, professeurs des écoles) et à cette fin maîtriser les outils numériques propres au travail collaboratif.
 - être en capacité de gérer et animer un groupe et à cette fin posséder des qualités relationnelles et de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement.
 - faire preuve de disponibilité en dehors des horaires habituels de service, notamment le mercredi.
- Les candidats feront preuve de loyauté et de discrétion professionnelle.